

# **REGLEMENT DES CHAMPIONNATS D'ALSACE**

## **C.S.O 2017 - Division CLUB**

(Version au 9 janvier 2017)



### **1. PRINCIPE**

Les Championnats d'Alsace de Saut d'Obstacles division CLUB se courent sur un Concours unique labellisé par le CRE Alsace et dont l'organisation est confiée à un Organisateur Délégué.

### **2. EPREUVES**

Dans chacun des niveaux ci-après, a lieu une seule épreuve de type Grand Prix constituant le Championnat dans l'ordre suivant :

- Club 2 Grand Prix → Barème A en 2 manches
- Club Elite Grand Prix → Barème A en 2 manches
- Club 1 Grand Prix → Barème A en 2 manches

Déroulement :

- 1<sup>e</sup> manche : Barème A au chronomètre; Ordre de départ du SIF-FFE
- 2<sup>e</sup> manche : Barème A au chronomètre pour les 25% meilleurs cavaliers de la 1<sup>e</sup> manche ou tous les sans faute. Ordre de départ dans l'ordre inverse des pénalités et du temps de la 1<sup>ère</sup> manche.

Classement : Il s'effectue comme le prévoit le règlement FFE qui est d'application.

En accord avec le CREA, l'Organisateur délégué pourra ajouter des épreuves hors Championnat, sa responsabilité étant engagée sur le bon déroulement des épreuves.

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Couple et Cavalier :

Peut prétendre au classement du Championnat : tout cavalier titulaire d'une LFC Club dans le millésime 2017 au titre de la région Alsace ou dont le domicile inscrit sur la licence est en Alsace. Le Règlement Général est d'application.

Les cavaliers participant aux Championnats d'Alsace pourront courir toutes les épreuves pour lesquelles ils sont qualifiés mais ils ne pourront prétendre concourir qu'à un seul Championnat. Une déclaration du cheval et de l'indice (2, 1, Elite) retenus pour le Championnat Régional devra être faite auprès du Jury. Cette déclaration avant les épreuves

est obligatoire pour les cavaliers engagés plus d'une fois sur les épreuves Championnats. Attention, si aucune déclaration n'est faite, le premier parcours du cavalier sera retenu.

#### Poney et Chevaux :

Ces Championnats sont ouverts aux poneys/chevaux n'ayant pas participé à des épreuves Pro et/ou Amateur Elite dans les douze mois précédents la date de clôture des engagements dans la même discipline soit le CSO (Epreuves Préparatoires exclues).

Un même poney/cheval est autorisé à 2 participations pour le Championnat.

#### **4. TITRES**

Toutes les épreuves sus nommées sont attributives de titres (deux classements : Epreuve + Championnat). Le couple Championnat y obtenant le meilleur résultat sera déclaré Champion d'Alsace de sa catégorie.

La remise des prix s'effectuera en tenue et selon les directives du Jury.

#### **DIVERS :**

- Les engagements terrains ne sont pas autorisés aux couples participant aux Championnats. Le club organisateur du Concours labellisé pourra autoriser les engagements terrains pour la participation aux seules épreuves mais ces couples ne feront alors pas partie du classement final du Championnat.

- L'Organisateur Délégué du Concours support devra obligatoirement souscrire au Pack Jury/Chrono CSO du CREA. Un Juge et un Chef de Piste CSO niveau Candidat National minimum est requis. Un Commissaire au Paddock officiel et un service de secours (+/- médecin) sont fortement souhaitables.

- La subvention du CRE est attribuée à l'Organisateur Délégué si les conditions mentionnées dans ce présent règlement sont respectées.

- Des contrôles d'identités + vaccinations des poneys/chevaux pourront aléatoirement être mis en œuvre. Le document d'accompagnement de l'équidé devra être fourni sur demande.

- **Le Président du Jury et l'Organisateur Délégué du Concours sont chargés chacun dans leurs attributions de l'application de ce présent règlement.**

- Le CREA se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

En cas de litige, le CREA sera seul habilité à juger en dernier ressort.

-----